



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

MINISTRE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE (MSPC)
PLATEFORME NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (PNRRC)

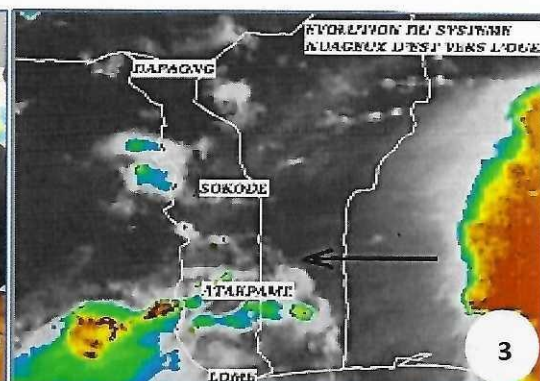
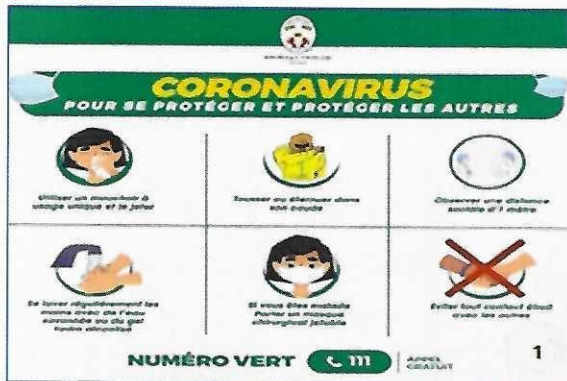


AGENCE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ANPC)

Bulletin trimestriel N° 16 : Janvier-Février-Mars 2022, informations-prévention-alerte aux risques et catastrophes



La pandémie à Covid-19 sévit toujours avec de nouveaux variants. Pour me protéger et protéger les autres, j'adopte les mesures idoines préconisées par le Gouvernement notamment les gestes barrières et la vaccination.



Images 1 : Gestes barrières à la COVID-19 ; 2 : Vaccination contre la COVID-19 ; 3 : Alerte météo ; 4 : Erosion côtière avec recul significatif du trait de côte à Gbétsoché ; 5 : Feu de végétation dans la région des Savanes ; 6 : Mesure hydrologique dans le Zio à Togblékopé

CONTACTS ET NUMEROS UTILES EN CAS D'URGENCES OU DE CATASTROPHES

Salle de veille et des opérations ANPC : ☎ 91 11 24 24

Pour toute information sur la COVID-19, appeler le 111 et visiter régulièrement le <https://covid19.gouv.tg>

Direction Générale ANPC (Lomé) : 22 51 02 12/22 51 01 03 ; Barrage Hydroélectrique de Nangbéto (CEB) : 90 95 34 00 ; Direction Régionale Sud ANPC (Atakpamé) : 24 40 07 01 ; Direction Régionale Nord ANPC (Kara) : 26 60 16 31 ; Sapeurs-pompiers : 118, 22 21 67 06 ; Police Nationale : 1244, 1252, 117, 170 ; Gendarmerie nationale : 1253 ; Croix-Rouge Togolaise : 22 21 21 10 ; ANASAP : 8024 ; CEET : 8228 ; Préfecture maritime : 22 27 69 18 ; Renseignements généraux : 115 ; Toutes autorités administratives et locales.

Le Togo a enregistré au cours de l'année 2021 plusieurs situations de catastrophes dues à la survenue des aléas tels que les incendies/feux de végétation, des vents violents, des inondations, des conflits communautaires, des marées exceptionnelles et la pandémie liée à la COVID-19. Ces différentes situations ont eu d'importants impacts sur la vie socio-économique des communautés vulnérables. Le Gouvernement en collaboration avec ses partenaires a apporté assistance aux populations sinistrées. Ce bulletin d'informations, de prévention et d'alerte, couvrant la période de Janvier-Février-Mars (JFM) 2022, présente les résultats de l'analyse croisée des données réelles et simulées de météorologie, d'hydrologie, d'environnement, d'océanographie, de démographie, d'agriculture et thématiques liées. Des recommandations sur les bonnes pratiques sont formulées aux fins de la prévention en cette période marquée par l'Harmattan et la crise sanitaire due à la COVID-19.

I. Situation sanitaire

Le Coronavirus persiste avec l'apparition de nouveaux variants plus graves et très contagieux. Il se manifeste par la fièvre, la toux, l'écoulement nasal, la gorge irritée, le mal de tête, la diarrhée, etc. En cas de manifestation de ces symptômes, contacter immédiatement les services sanitaires mis en place par le Gouvernement, mais aussi informer les autorités administratives et locales de tout cas suspect. Respectons les mesures barrières, portons tous des masques, respectons la distanciation physique, lavons-nous régulièrement les mains, faisons-nous vacciner et encourageons nos proches à le faire, pour qu'ensemble nous parvenons à atteindre l'immunité collective. Appelons le 111 en cas de suspicion des symptômes de la covid-19, restons vigilants et protégeons nos proches. Outre la covid-19, des infections respiratoires aiguës (IRA) liées aux vents secs du Nord-Est (Harmattan) peuvent survenir au cours de cette période. Une mauvaise gestion du cadre de vie aggravée par une forte densité de la population en un lieu donné constitue des facteurs de risque.

II. Situation météorologique

La période, janvier- février-mars (JFM), connaîtra de rares pluies exceptionnelles. Durant cette période, les vents ou alizés du Nord-Est (Harmattan) balayeront presque tout le pays du nord au sud. Ces vents seront très forts dans la partie septentrionale et accompagnés de poussière, ce qui va entraîner la réduction de la visibilité par endroit. Prudence aux usagers de la route ! Les températures moyennes des minima et des maxima seront comprises entre 24°C et 33°C sur l'ensemble du pays exceptées les Savanes et la Maritime où elles seront un peu plus élevées. Cette hausse de températures asséchera le couvert végétal et pourra entraîner des feux de végétation récurrents. Ces feux seront accentués par les vents secs et forts de la période. La fraîcheur matinale sera remarquable surtout au nord du pays. L'humidité relative moyenne variera entre 80 % au Sud du pays à 50% dans la partie septentrionale.

III. Situation hydrologique

Les mois de janvier-février-mars (JFM) 2022 seront caractérisés par une baisse sensible du niveau d'eau dans les rivières et plans d'eau. L'analyse des hydrogrammes comparés (figure 1, 2, 3) en rapport avec l'expérience basée sur la période de retour, montre que pour la période considérée, la situation hydrologique sera marquée par un étiage dans tous les bassins fluviaux.



Figure 1 : Hydrogrammes comparés pour les périodes de janvier-décembre 2020, 2021 et la référence 1981-2010 de l'Oti à Mango

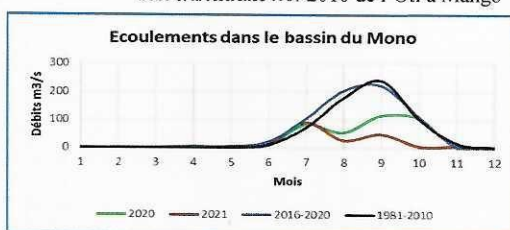


Figure 2 : Hydrogrammes comparés pour les périodes de janvier-décembre 2020, 2021 et la Normale 1981-2010 de la station de Mono à Dotaikopé

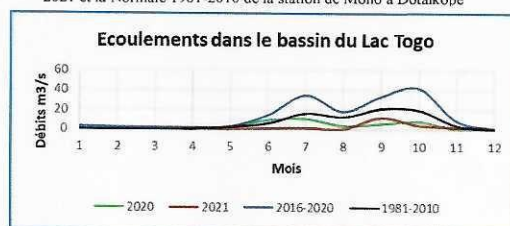
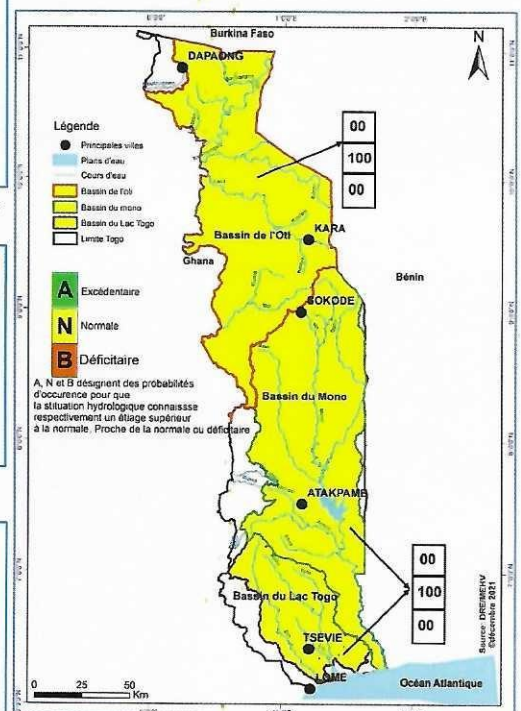
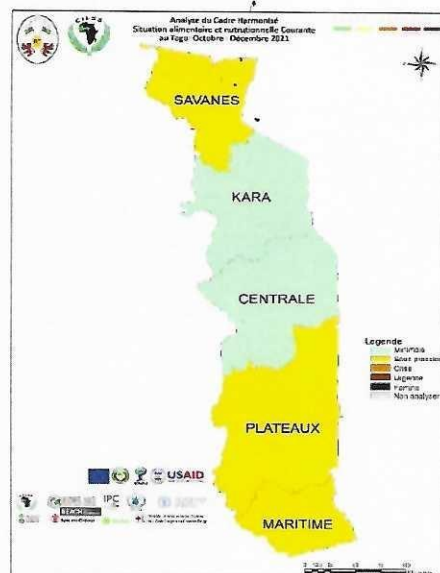


Figure 3 : Hydrogrammes comparés pour les périodes de janvier-décembre 2020, 2021 et la Normale 1981-2010 de la station de Zio à Kpédji



IV. Sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN)

L'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de novembre 2021 couvrant les 5 régions du pays exceptées les préfectures du Golfe et d'Agoè-Nyivé donne pour la période courante (Décembre 2021 - Février 2022), près de 1 187 603 personnes (20,18%) en sous pression (phase 2 du Cadre Harmonisé*) et près de 411 101 personnes en crise et plus (phase 3 à 5 du CH), avec trois (03) régions en sous pression (carte ci-contre).



Le barrage hydroélectrique de Nangbéto de la CEB sur le fleuve Mono est alimenté par trois sources : Mono, Ogou, Anié et les petits affluents.

Le bassin versant qui alimente la retenue de Nangbéto a une superficie de 15680 km². La période cible de janvier – février – mars 2022 constitue une période d'étiage où les pluies seront rares (figure ci-contre montre la cote maximale ne pas dépasser). Le débit d'eau pouvant sortir du barrage ne peut excéder 120 m³/s contre 750 m³/s qui est le débit à partir duquel l'on peut s'attendre à des inondations.

V. Barrage hydroélectrique de Nangbéto (CEB)



VI. Situation des feux de végétation

RÉPARTITION DES FEUX DE VÉGÉTATION SELON LE TYPE DE COUVERT VÉGÉTAL

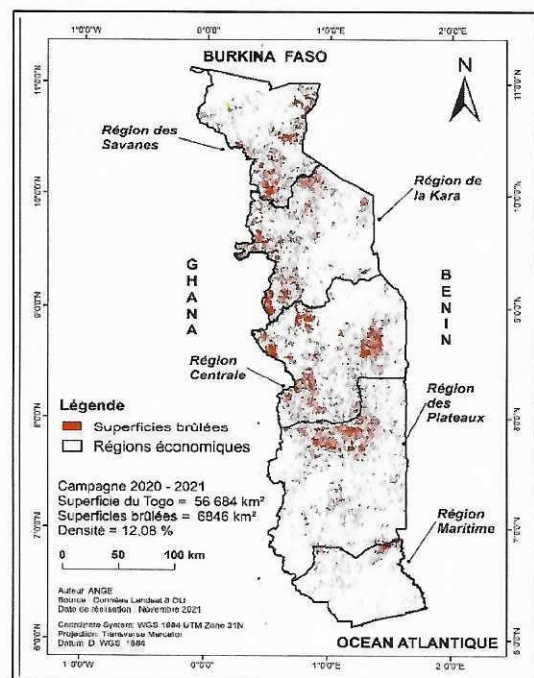


Source : MERF/ANGE, campagne 2020-2021

Les feux de végétation entraînent des conséquences socio-économiques énormes. La figure ci-dessus montre la répartition des feux de végétation en fonction du type de couvert végétal sur l'ensemble du territoire.

Les dates limites de mise à feu fixées par le ministère de l'environnement et des ressources forestières pour la campagne 2021-2022 sont :

- 15 décembre pour la région des Savanes ;
- 20 décembre pour la région de la Kara ;
- 31 décembre pour les zones savane-avicoles et 15 janvier pour les zones forestières dans la région Centrale ;
- 31 décembre pour Plateaux -Est et 15 janvier pour Plateaux-Ouest ;
- 15 janvier (préfectures Avé, Zio, Yoto, Vo) et 15 février (Lacs et Bas-Mono) pour la région Maritime.



Il est à rappeler que les feux de végétation tardifs sont interdits et punis conformément aux articles 64, 123 et 124 de la loi N° 2008-09 portant code forestier du 19 juin 2008 en vigueur.

VII. Situation météo-marine sur la côte togolaise

Les états de la mer sur la côte togolaise durant la période janvier-février-mars 2022 seront déterminés par les conditions météo-marines qui vont prévaloir dans l'Atlantique tropical Est. L'influence des alizés humides sur la côte sera faible ainsi que les paramètres océaniques. Ce qui se traduira par des vents faibles (0 à 6 nœuds) à modérés (7 à 21 nœuds) suivant les secteurs SSW et SW. Les hauteurs de houles varieront entre 0,5 à 1 mètre avec une période de 12 et 14 s. La fluctuation de la SST (27 à 28,5° C) et de la salinité évolueront graduellement de janvier à mars. Sur la côte, le déferlement des vagues se traduira par une alternance de légères brises et de bonnes brises. La période cible sera calme avec une faible probabilité de phénomènes extrêmes (submersion marine, érosion côtière, etc.).

Au vu de toutes les informations ci-dessus, pour minimiser les risques et l'impact des catastrophes éventuelles, l'ANPC invite au respect scrupuleux des bonnes pratiques de prévention, d'alerte et de réponse ci-après.

VIII. Dispositions pratiques de prévention, d'alerte et de réponse

- 1) Diffuser le présent bulletin à toutes les échelles communautaires et administratives ;
- 2) Respecter les consignes du Gouvernement en riposte au Coronavirus, y compris la vaccination ;
- 3) Respecter les dates de début et de fin des feux précoces au niveau de chaque région (cf section VI sur la situation des feux de végétation) ;
- 4) S'impliquer davantage dans la gestion des feux par la mise en place des pare-feux, le reboisement par des espèces résilientes, l'éco-surveillance et l'alerte ;
- 5) Respecter les consignes des comités anti-feux ;
- 6) Diversifier les sources de revenu en pratiquant par exemple les cultures de contre saison ;
- 7) Éviter de jeter les ordures dans les égouts, caniveaux, bassins de rétention et cours d'eau ;
- 8) Éviter les comportements suivants : fumer à proximité des dispositifs et installations inflammables, émettre toute forme d'étincelles en zone de forêt et de broussaille, confiner les bouteilles de gaz dans les habitations, émettre ou recevoir des appels téléphoniques à proximité d'une bouteille de gaz à la cuisine ou dans une station d'essence, stocker les produits inflammables dans les habitations ;
- 9) Libérer les emprises du trait de côte vulnérables à l'érosion côtière et aux submersions marines ;
- 10) Éviter de prendre froid en se couvrant bien la nuit et le matin ; protéger les voies respiratoires à l'aide de cache-nez ; se vacciner contre la grippe et la méningite ; se faire immédiatement consulter en cas de symptômes comme céphalées violentes avec vomissement facile en jet ;
- 11) Protéger les repas ; laver soigneusement crudités, fruits et légumes avant la consommation et bien cuire les aliments y compris les viandes ;
- 12) Redoubler de vigilance à l'égard des personnes vulnérables : personnes âgées et en situation de handicap, femmes enceintes, enfants, écoliers, etc. ;
- 13) Disposer d'extincteurs dans les habitations, les établissements recevant du public, les services, les véhicules, les ateliers, etc. ;
- 14) Être à l'écoute des prévisions quotidiennes, des alertes et consignes à travers les médias (TVT, TV privées, Radio Lomé, Radio Kara, radio rurales et communautaires, ...).

Structures impliquées dans l'élaboration du bulletin :

- | | |
|--|---|
| - Agence nationale de la protection civile (ANPC) ; | - Direction générale de la météorologie nationale (DGMN) ; |
| - Communauté électrique du Bénin (CEB)/Barrage de Nangbéto ; | - Direction des ressources en eau (DRE) ; |
| - Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) ; | - Corps des sapeurs-pompiers (CSP) ; |
| - Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID) ; | - Université de Lomé ; |
| - Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) ; | - Centre des opérations d'urgence de santé publique (COUSP) ; |
| - Croix-Rouge Togolaise (CRT) ; | - SINTO/Barrage sucrerie d'Anié |
| | - Préfecture Maritime |
| | - WANEP-TOGO. |

©Agence nationale de la protection civile (ANPC)
Direction de la prévention, de la coopération et des affaires humanitaires (DPCAH)
E-mail : anpctogo@gmail.com/dpcahanpc@gmail.com
Téléchargez les versions numériques des bulletins sur le www.anpctogo.tg
48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12/22 51 01 03 ; 05 BP 463 Lomé-Togo

